



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 12 août 2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES – commune d'Ambloy

Les électeurs de la commune d'AMBLOY sont convoqués le dimanche 20 septembre 2020, pour un premier tour de scrutin, en vue de procéder à l'élection de 3 conseillers municipaux.

En effet, compte tenu de la démission et de deux décès de conseillers municipaux, dont le maire de la commune, le conseil municipal d'AMBLOY, composé de 11 sièges, n'est plus au complet.

Afin de compléter le conseil municipal avant l'élection d'un nouveau maire, il y a lieu d'organiser des élections municipales partielles complémentaires et de convoquer à de telles fins les électeurs.

L'arrêté préfectoral n°41-2020-07-22-002 du 22 juillet 2020, portant convocation des électeurs, a fixé les dates de dépôt des déclarations de candidature pour cette élection municipale partielle complémentaire. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1er tour de scrutin. Elles seront reçues en sous-préfecture de Vendôme, selon le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} tour :

- du lundi 31 août au mercredi 2 septembre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- et le jeudi 3 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Pour le 2^e tour :

- le lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- le mardi 22 septembre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les déclarations de candidature seront effectuées sur un imprimé tenu à disposition en sous-préfecture, en mairie et sur le site Internet des services de l'État en Loir-et-Cher <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> (Rubrique : Politiques publiques / Citoyenneté – Elections / Elections partielles).

Pour tout renseignement complémentaire, nous invitons les candidats à contacter la sous-préfecture de Vendôme au 02.54.73.57.01 ou à l'adresse mail suivante : pref-vendome-elections@loir-et-cher.gouv.fr.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41